



Indian and Northern  
Affairs Canada    Affaires indiennes  
et du Nord Canada



# GESTION DES URGENCES

dans les collectivités des  
Premières Nations en Colombie-  
Britannique



Canada



**Il existe 57 risques connus en Colombie-Britannique**, dont les inondations, les incendies de forêt, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les conditions météorologiques exceptionnelles. L'un de ces événements pourrait frapper votre collectivité en tout temps. Êtes-vous préparé au pire?

Vous trouverez ici des renseignements sur la façon dont vous, votre famille et votre collectivité pouvez vous préparer à faire face aux situations d'urgence. La brochure cite aussi les organisations qui ont travaillé avec les collectivités des Premières nations dans le passé, durant et après les situations d'urgence, et le genre d'aide qu'elles peuvent apporter.

## PRÉPARATION DE LA COLLECTIVITÉ

Chaque collectivité devrait disposer d'un plan précisant comment elle réagira en situation d'urgence. Les plans d'urgence contiennent les renseignements suivants:

- qui est responsable de la gestion des situations d'urgence dans la collectivité;
- les risques et les dangers potentiels auxquels la collectivité peut être confrontée;
- le mode de diffusion de l'information durant une situation d'urgence.

Le plan doit expliquer ce que vous devez faire si vous devez procéder à une évacuation et comment votre collectivité travaillera avec les collectivités avoisinantes durant les situations d'urgence.

L'intervention en cas d'urgence dans votre collectivité pourrait être coordonnée par le chef et le conseil ou par une personne expressément chargée de cette question, par exemple un coordonnateur des mesures d'urgence. Le coordonnateur travaillera en étroite collaboration avec d'autres organisations, incluant Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Emergency Management BC. (EMC.-B.), la First Nations Emergency Services Society (FNESS) et les collectivités avoisinantes pour veiller à ce que l'ensemble de la collectivité ait accès à l'information la plus récente sur la situation d'urgence et que ses membres soient en sécurité.



Le meilleur plan d'urgence est celui qui est communiqué aux membres de collectivité et qui fait l'objet d'exercices réguliers.

Le fait de tenir des exercices permet de raffiner le plan et de faire en sorte que chacun sache ce qu'il aura à faire durant une situation d'urgence.

Toutes les Premières nations de la C.-B. ont préparé une forme ou une autre de plan d'urgence. Si vous souhaitez en savoir davantage sur le plan d'urgence de votre collectivité, communiquez avec votre chef, votre conseil ou le coordonnateur des mesures d'urgence.



## PRÉPARATIFS PERSONNELS

Advenant une catastrophe dans votre collectivité, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant d'arriver. Vous devriez donc être prêt à prendre soin de votre famille et de vous-même pendant au moins 72 heures. De plus, toute personne en bonne santé



a la responsabilité d'être prête à répondre à une situation d'urgence et d'aider d'autres personnes comme les enfants, les personnes âgées et les malades, au besoin.

La préparation personnelle peut aller de la connaissance des risques potentiels dans votre région jusqu'à la planification et à la constitution de réserves pour parer aux situations d'urgence. Voici les éléments à considérer:

- comment quitter votre maison et votre collectivité en toute sécurité
- disposer d'eau et de nourriture pour au moins 72 heures
- préparer une liste de vos parents et amis habitant dans la collectivité et ailleurs
- avoir en main les renseignements sur votre santé et des ordonnances supplémentaires au cas où vous devriez quitter les lieux
- connaître l'emplacement de votre extincteur, du robinet d'arrêt, du coffret de branchement, du robinet d'arrêt du gaz et du siphon de sol
- préparer un plan pour les soins de vos animaux de compagnie ou de votre bétail

Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous préparer et de préparer votre famille, consultez la brochure 26 Weeks to Family Emergency Preparedness: A Guide for Actions to Take ([http://www.pep.bc.ca/hazard\\_preparedness/26\\_Weeks\\_2007.pdf](http://www.pep.bc.ca/hazard_preparedness/26_Weeks_2007.pdf)) du programme d'urgence. provincial.



## Qui travaille avec les collectivités des Premières nations durant les situations d'urgence?

### AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

Bien que la gestion des situations d'urgence relève des provinces et des territoires, AINC est responsable de la gestion des situations d'urgence dans les collectivités des Premières nations. AINC a conclu une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour veiller à ce que les collectivités des Premières nations de la Colombie-Britannique bénéficient de la même réponse et des mêmes services que les autres collectivités de la province en cas d'urgence. La province gère différents programmes, dont Services sociaux d'urgence et Aide financière en cas de catastrophe, tandis qu'AINC couvre les frais admissibles pour les Premières nations.

AINC travaille en étroite collaboration avec les collectivités des Premières nations, la province, la FNESS et d'autres partenaires pour faire en sorte que les collectivités soient soutenues et sachent à quelles portes frapper pour obtenir de l'aide durant les situations d'urgence. AINC dispose d'employés formés expressément pour travailler avec les Premières nations durant les situations d'urgence. Un agent de service est en poste en permanence pour répondre aux appels d'urgence et une équipe d'AINC a reçu la formation nécessaire pour travailler avec le gouvernement provincial et d'autres partenaires et soutenir les collectivités des Premières nations durant les situations d'urgence.

## **FIRST NATIONS EMERGENCY SERVICES SOCIETY**

La First Nations Emergency Services Society (FNESS) a été financée par AINC dans le but d'aider les collectivités autochtones à se préparer à faire face aux situations d'urgence. La FNESS aide les Premières nations à donner la formation et à formuler un plan d'urgence. Si vous avez besoin d'aide pour la réalisation de votre plan, communiquez avec la FNESS (les coordonnées figurent à la dernière page). AINC peut aussi autoriser la FNESS à se rendre dans les collectivités pendant une situation d'urgence pour aider les Premières nations à exécuter les évacuations lorsqu'une alerte ou un ordre d'évacuation s'impose.

## **EMERGENCY MANAGEMENT BC**

Emergency Management BC (EMBC) est responsable d'appuyer les administrations locales dans la gestion des situations d'urgence. Les ressources d'EMBC sont mises à la disposition de toute collectivité de la province frappée par une situation d'urgence ou une catastrophe. EMBC travaille avec les administrations locales, y compris les Premières nations, afin d'offrir de la formation et du soutien avant, pendant et après les situations d'urgence. EMBC a son siège social à Victoria et compte six bureaux régionaux à Surrey, Kamloops, Nelson, Terrace, Prince George et Victoria.

## **GOUVERNEMENTS LOCAUX**

Plusieurs gouvernements locaux (municipalités et districts régionaux) travaillent en étroite collaboration avec les collectivités des Premières nations avoisinantes afin d'intégrer les plans d'urgence et les activités d'intervention. Les situations d'urgences et les catastrophes ne connaissent pas de frontières, de sorte qu'il est important d'établir ces liens à l'avance pour être en mesure de faire le meilleur usage possible des ressources et d'améliorer la sécurité du public.

Il existe plusieurs organisations en mesure d'offrir un soutien aux Premières nations avant, pendant et après une situation d'urgence, notamment le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG). Différentes organisations peuvent être appelées à intervenir selon l'expertise et les ressources requises. Par exemple, Santé Canada peut intervenir s'il est nécessaire d'évaluer la qualité de l'air ou de l'eau. Lorsque survient un incendie de forêt, la Direction de la gestion des incendies de forêt de la Colombie-Britannique joue un rôle central dans les interventions au sein de la province. La Croix-Rouge aide les collectivités à prévenir les situations d'urgence touchant la santé et à s'y préparer. D'autres ONG susceptibles d'intervenir sont l'Armée du salut, la Société mennonite et les organismes de bien-être des animaux comme la Canadian Disaster Animal Response Team et Noah's Wish.







## Que se passe-t-il si vous devez être évacué?

### SERVICES SOCIAUX D'URGENCE

Si l'administration locale ou le chef et le conseil de bande donnent un ordre d'évacuation pour votre collectivité, vous devrez quitter votre domicile. Les services sociaux d'urgence offrent une assistance pour vous et votre famille. Les personnes qui sont incapables de retourner chez elles en raison d'une ordonnance d'évacuation peuvent aussi être admissibles aux services sociaux d'urgence.

Les services sociaux d'urgence répondent aux besoins de base immédiats des personnes évacuées, comme la nourriture, le logement, les vêtements, le transport et les besoins connexes, pendant une période de 72 heures. Si les personnes ou les familles ont besoin d'aide au-delà de cette période, votre collectivité ou votre conseil de bande prendra les mesures nécessaires pour vous venir en aide, avec différents organismes.

Pour vous inscrire aux services sociaux d'urgence en cas



d'évacuation, vous devez vous rendre au centre de réception désigné des services sociaux d'urgence. Votre chef, votre conseil et le coordonnateur des urgences sauront où il se trouve; de plus, son adresse figure habituellement au document d'ordre d'évacuation. Les médias locaux pourraient aussi diffuser des renseignements; soyez donc à l'écoute de votre station de radio locale.

Même si vous n'avez pas besoin des services sociaux d'urgence, il est fortement recommandé de vous y inscrire afin que vos allées et venues soient connues. Vos amis et les membres de votre famille voudront savoir que vous êtes en sécurité et hors de la zone touchée par la catastrophe.

**Pour savoir plus de services sociaux d'urgences:**

[www.ess.bc.ca/about.htm](http://www.ess.bc.ca/about.htm)

**Pour savoir plus de centres de réception:**

[www.ess.bc.ca/reception.htm](http://www.ess.bc.ca/reception.htm)

# La planification d'urgence, les outils et l'information

## LES SERVICES D'URGENCE DES PREMIÈRES NATIONS

(604) 669-7305 ou au numéro sans frais 1 (888) 822-3388  
[www.fness.bc.ca](http://www.fness.bc.ca)

## EMBC

[www.pep.bc.ca](http://www.pep.bc.ca)

## SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

<http://www.securitepublique.gc.ca/prg/em/index-fra.aspx>





**Pour signaler une situation d'urgence,  
communiquez avec**

**Le centre de coordination des urgences D'EMBC**

**1.800.663.3456**

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement: de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit; d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur; d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à: [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires indiennes et du Nord  
canadien et interlocuteur fédéral auprès des  
Métis et des Indiens non inscrits  
Ottawa, 2010  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)  
1 800 567-9604  
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-B055-000-FF-A1  
No de Catalogue R3-140/2010F  
ISBN 978-1-100-96360-0

©Ministre des Travaux publics et des  
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: Emergency  
Management in BC First Nation Communities.